Mesdames, Messieurs,

Suite aux différentes rencontres, de nombreux professionnels ont émis le souhait de participer à une formation pour l’utilisation de l’outil « EXPLORAMA ».

Au regard de la crise sanitaire, la prochaine session de formation « EXPLORAMA » est organisée **en visioconférence sur deux matinées de 9h à 13h** **les 06&07/01/2022.**

Un lien de connexion à la plateforme sera adressé par e-mail aux participants.

**Comment y participer ?**

Vous devez vous inscrire et réserver les deux matinées pour la session de formation. Il est impératif de disposer d’un ordinateur avec caméra.

Nous vous proposons de vous procurer l’outil « EXPLORAMA », obligatoire pour cette formation.

La maison d’édition « Qui plus est » vous propose un achat de l’outil à un tarif préférentiel*.*

Les mallettes vous seront adressées par voie postale en amont de la formation.

Pour les personnes qui détiennent déjà cet outil, vous avez la possibilité de vous inscrire directement à la formation en cochant votre choix.

Afin de nous permettre d’enregistrer votre inscription, vous devez nous retourner votre coupon-réponse dûment complété, par e-mail.

Le règlement par chèque est à adresser à l’ordre des Editions « Qui plus est » 7, sentier Charles Fourrier 94800 Villejuif.

Une facture et/ou une attestation de présence pourra être délivrée sur demande préalable.

COUPON-REPONSE

**Formation EXPLORAMA les 06&07/01/2022 en visioconférence**

*Règlement à retourner à l’adresse suivante :* ***Éditions « Quiplusest »*** *- 7 Sentier Charles Fourrier 94800 Villejuif*

*(Chèque à l’ordre des Editions « Qui plus* est »)

**Coordonnées de l’établissement :**

**Nom du participant :**

**Fonction du participant : Téléphone :**

**E-mail du participant pour le lien de connexion à la plateforme :**

**Adresse postale à laquelle vous souhaitez recevoir la mallette :**

❑ Mallette EXPLORAMA (seule)  **110 €**

❑ Mallette EXPLORAMA + journée de formation **135 €**

❑ Journée de formation seule

 **60 €**

Mode de règlement : 🞏 Chèque 🞏 Virement 🞏 Mandat administratif